

<p style="text-align: center;"><b>AVENANT AU REGLEMENT TECHNIQUE KART-CROSS 2012-2013</b></p>
---

**Première modification : 10 – SÉCURITÉ → article 10.1**

**S**ur le schéma AP004, la traverse représentée en rouge et en diamètre 40 X 2, est considérée comme partie intégrante du châssis. Dans ce cas, on peut ne pas monter la diagonale basse en bleu.

**Deuxième modification : 10 – SÉCURITÉ → article 10.16**

**À** la fin de l'article, il y a 2 dessins. Sur le dessin de gauche une erreur s'est glissée : Il faut supprimer la légende "bouchon ne dépassant pas de la carrosserie".